

## Communiqué aux sages-femmes

### Activité des sages-femmes pendant la période de déconfinement

06 mai 2020

Les organisations composant la Cellule de Crise vous informent que la reprise d'activité est possible à partir du 11 mai. Les actes reportés au début du confinement tels que les suivis gynécologiques et la rééducation du périnée peuvent être repris sous certaines conditions.

Pour vous accompagner le Collège National des Sages-Femmes a publié ses préconisations concernant l'activité des sages-femmes pendant la période de déconfinement. Celles-ci seront mises à jour en fonction de l'évolution de la pandémie et des annonces du gouvernement.

[Préconisations concernant la pratique des sages-femmes en période de déconfinement.](#)

**Il est important de rappeler que le virus circule toujours, ainsi il n'est pas possible de revenir à l'organisation qui précédait la crise sanitaire.**

#### 1. Pré-requis concernant l'équipement des sages-femmes

Les équipements sont à adapter en fonction des risques de contamination de chaque acte. Ces préconisations ont été rédigées en tenant compte de **la proximité et du temps de contact qui participent au haut risque de contamination**. L'objectif reste d'identifier et de prendre les charges des patientes Covid-19 sur des circuits spécifiques et de limiter le risque de contamination à bas risque.

Les organisations de sages-femmes sont en contact permanent avec le Ministère des Solidarités et de la Santé depuis le début de la crise pour demander une dotation suffisante et nécessaire pour l'équipement des sages-femmes.

#### 2. Concernant les actes possibles en téléconsultation

Pour limiter la proximité et les consultations en présentiel, il est donc demandé à chacun.e de continuer à privilégier la télémedecine sur certains actes.

Les organisations de sages-femmes demandent depuis le début de la crise à ce que la télémedecine soit prolongée après la période de confinement.